

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2009



L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, DURAND Yveline, GLOAGUEN Joëlle, LOUDEAC Muguette, MAGADUR Jean-Pierre, MEVEL Gérard, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude, PRIGENT Jean-Pierre, PRIOL Jean-Yves, ROE Henri, VELLY Jacques.

Absents : BOSSER Nadine, DANIEL Alain, COROLLEUR-LE CLEAC'H Estelle, TIPHAINÉ Nolwenn

Madame BOSSER a donné procuration à Monsieur VELLY Jacques
Mademoiselle COROLLEUR-LE CLEAC'H a donné procuration à Monsieur MEVEL Gérard
Madame TIPHAINÉ a donné procuration à Monsieur CARIOU Yves
Monsieur DANIEL a donné procuration à Monsieur GUILLON Didier

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2009 est adopté

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ROUTE DU SEMAPHORE

Monsieur Yves CARIOU présente l'offre de la société INEO pour ces travaux qui devraient débuter le 16 novembre.

Il tient à souligner la possibilité d'une plus-value en cas de terrain difficile et rappelle que ce marché concerne la réalisation d'une surlargeur ainsi que l'effacement des réseaux télécom.

Monsieur Jacques VELLY s'étonne du montant peu élevé du devis de branchement de France Télécom.

Monsieur le Maire rappelle le contenu du devis France Telecom et le montant à la charge de la commune qui est de 2 254 €HT.

Monsieur CARIOU précise que c'est la réalisation de la surlargeur qui coûte cher et non pas le raccordement.

Monsieur CARIOU en profite ici pour informer le Conseil d'un projet d'éclairage public qui consisterait à remplacer les globes d'éclairage du bourg, rue Surcouf, par des modèles à technologie LED.

Un devis a été demandé à la société INEO pour ce projet.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ROUTE DU SEMAPHORE

Une consultation a été mise en place pour l'attribution de ce marché de travaux.

L'entreprise INEO a transmis un devis d'un montant de 33 331,72€TTC, il s'agit de la seule offre reçue. Monsieur CARIOU rappelle qu'une plus-value est possible en cas de terrain difficile.

Monsieur le Maire propose au Conseil de confier le marché à l'entreprise INEO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Décide d'attribuer à l'entreprise INEO le marché de travaux d'enfouissement de réseaux route du Sémaphore pour un montant de 33 331,72 €TTC

-Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du marché avec cette entreprise

Approuvé à l'unanimité

CHANTIER DU CNCS : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Dans le cadre du chantier du centre nautique, une mission de contrôle technique est nécessaire.

Monsieur le Maire présente une offre de la société APAVE d'un montant de 5 385€ TTC pour l'accomplissement de cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer à la société APAVE la mission de contrôle technique de construction pour un montant de 5 385€ TTC

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du contrat avec cette société

Approuvé à l'unanimité

CHANTIER DU CENTRE NAUTIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le chantier avance normalement. Il aborde les points suivants :

- L'escalier menant à la plage sera bien démoli entièrement comme cela était prévu au départ.

- Le mur attenant à la propriété de Monsieur KERAVEC a été remonté et consolidé.

- Les fondations de la voilerie devraient être terminées vers la fin octobre.

- La cuve de récupération des eaux pluviales va être mise en place sous peu.

Il y aura une plus-value à prévoir, étant donné qu'il a fallu en renforcer l'assise.

- Concernant les panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment, Monsieur le Maire a reçu une étude de l'entreprise ARMORGREEN qui propose une surface d'environ 140 m² de panneaux offrant, a priori, un très bon rendement. Il fait circuler l'étude en question.

- Monsieur le Maire précise que la totalité des subventions prévues au budget pour le financement du centre nautique ont été obtenues.

Il souhaite informer le Conseil sur la question de la participation de l'association au financement du local : Une convention d'objectifs et de moyens est en cours de rédaction.

La participation de l'association y est abordée. Celle-ci devra prendre en charge les aménagements intérieurs ou, à défaut, participer par le biais du loyer.

Il y va de l'égalité de traitement entre les différentes associations de la commune. Celles logées dans la gare maritime de Pors Péré ayant un loyer calculé au nombre de mètres carrés occupés.

L'association est d'accord pour contracter, si besoin était, un prêt. Elle devra cependant obtenir une caution d'une collectivité locale et la logique voudrait que cette caution soit apportée par la Communauté de Communes.

Or, son Président doute qu'un vote à ce sujet emporte l'adhésion des conseillers communautaires, et son adoption fera très certainement débat.

Il semble important d'étudier attentivement la solution la plus appropriée, compte tenu de ces éléments.

Si initialement, il a été proposé à l'association de prendre à sa charge les aménagements intérieurs, c'est que les services fiscaux indiquent que la récupération de la TVA sur cet investissement n'était possible qu'à 3 conditions : gestion désintéressée, non concurrence, livraison des locaux bruts.

Toutefois depuis cette date, une autre solution semble se dégager qui consisterait tout simplement en une récupération de la TVA sur déclaration trimestrielle, sous réserve que le loyer soit assujéti à la TVA.

La décision finale ne sera prise qu'après assurance par les services fiscaux que ce montage est juridiquement viable.

Afin de consolider la position de la municipalité le maire propose d'utiliser la procédure du rescrit. Pour ce faire il adressera un courrier à l'administration fiscale qui s'engagera par un écrit sur la solution retenue.

Monsieur PRIGENT tient à souligner qu'une gestion rigoureuse par l'association sera nécessaire compte tenu de la qualité de l'outil qui leur sera confié.

Monsieur le Maire précise à ce sujet qu'il est prévu dans la convention une variable d'ajustement :
L'association bénéficierait d'une remise sur son loyer annuel si le site est bien entretenu.

Monsieur VELLY souhaite que d'autres associations puissent profiter de la salle de réunion prévu dans le projet.

Monsieur le Maire lui répond que cette salle ne fait pas partie des locaux objets de la convention d'objectifs et de moyens.

Elle sera donc à disposition de toutes les associations aux mêmes conditions que les autres salles communales.

Le maire informe le Conseil que la municipalité est en discussion pour récupérer, a titre gratuit, si le conseil en est d'accord, le local dont la propriété était jusqu'à ce jour revendiquée par l'amicale laïque d'Audierne.

L'association CNCS en est locataire et la municipalité pourrait le laisser gracieusement à sa disposition, compte tenu qu'il n'aura pas d'impact financier sur le budget communal. Cet élément facilitera le paiement par l'association du loyer du local actuellement en construction.

Enfin, les recettes escomptées par les panneaux photovoltaïques seront un complément de recettes non négligeable.

CENTRE NAUTIQUE

Monsieur le Maire rappelle le souhait du Conseil de bénéficier du remboursement du FCTVA ainsi que les conditions d'obtention de ce remboursement.

A ce titre, un montant important de factures doit être mandaté pour le 15 décembre.

Afin d'assurer le paiement de ces factures, il y a lieu de prévoir une solution de financement.

Après consultation de plusieurs banques et réception de leurs offres, deux solutions s'offrent à la commune : contracter un prêt-relais ou ouvrir une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire précise en quoi consistent ces deux solutions.

Monsieur PRIGENT souligne que la ligne de trésorerie suppose un suivi quotidien et constant.

Monsieur le Maire rappelle les conditions financières des offres bancaires reçues.

A titre d'exemple, pour une somme de 400 000 € empruntés et remboursés sur une année, le coût pour la commune serait de 5 080€ mais il souligne que le délai de remboursement sera plus court et que par conséquent le coût sera moindre pour la commune.

Monsieur PRIGENT regrette que le gouvernement n'ait pas prévu un versement de subventions plus rapide aux communes s'engageant à investir.

Monsieur le Maire rappelle que le bénéfice du remboursement anticipé du FCTVA, si la commune respecte ses engagements, sera ensuite définitif est que la commune en bénéficiera donc chaque année.

PRET-RELAIS

Dans le cadre du projet de centre nautique et conformément au souhait du Conseil de bénéficier du remboursement du FCTVA, la commune doit mandater un montant de factures important avant la fin de l'année.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire de contracter un prêt-relais. En ce sens des demandes de proposition ont été faites à plusieurs banques, proposition portant sur une somme de 400 000 euros remboursables sur une année.

Après avoir présenté les différentes offres Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'offre de prêt-relais du Crédit Agricole qui se présente comme suit :

- Montant du prêt : 400 000€
- Durée : 12 mois
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 0,52% (base 365 jours)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre de prêt-relais du Crédit Agricole
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature des documents se rattachant à ce prêt.

Approuvé à l'unanimité

REFERENT SECURITE ROUTIERE

La Préfecture du FINISTERE a demandé, par courrier, à la commune de nommer un référent sécurité routière.

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour occuper cette fonction.
Monsieur Henri ROE se porte volontaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir cette candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de Monsieur ROE à la fonction de référent sécurité routière.

Approuvé à l'unanimité

CERTIFICATION BRETON

Monsieur le Maire lit au Conseil le courrier envoyé à la commune par l'Office de la Langue Bretonne lui proposant de s'inscrire dans une démarche de certification.

Il présente également au Conseil le processus menant à la certification.

Si le Conseil est conscient qu'il faille soutenir la langue bretonne il trouve néanmoins cette procédure de certification beaucoup trop contraignante.

Une majorité du Conseil se prononce contre l'inscription de la commune dans la procédure de certification proposée par l'Office de la Langue Bretonne.

Approuvé à l'unanimité

PROJET DE VELOURTE DU CAP-SIZUN

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude très complète lui a été remise lors d'une récente réunion du bureau élargi de la Communauté de Communes à ce sujet.

Il précise la longueur prévue du projet qui est de 110 km dont 75 km de piste côtière.

Monsieur Gérard MEVEL présente le circuit prévu dans le projet.

Le seul investissement supplémentaire à prévoir pour la commune est la réfection d'un chemin.

Le coût total du projet, qui s'élève à 1 265 000€ est pris en charge à 80% par le Conseil Général. Ce qui laisse une part résiduelle à la charge des communes de 253 155€

Soit un solde pour les travaux situés sur la commune d'Esquibien de 15 200€ pour les travaux routiers.

A cette somme s'ajouterait 80 272,73€ pour la totalité de la signalisation et du mobilier à répartir entre l'ensemble des communes du Cap-Sizun (la répartition exacte entre les différentes communes du Cap n'est pas connue à ce jour).

Monsieur le Maire estime que ce projet constituerait un bon outil sur le plan touristique et que c'est l'occasion de faire travailler ensemble les communes du Cap.

Le Conseil émet, unanimement, un avis favorable à ce projet de véloroute dans le Cap-Sizun et ce, quelque soit le mode de financement choisi communal ou intercommunal.

PROJET DE PISTE CYCLABLE

Monsieur le Maire rappelle le tracé du projet.

Celui-ci serait financé à hauteur de 50% par le Conseil Général. Un premier devis présente un montant de 74 000€ pour sa réalisation.

Le but est, à terme, de développer commercialement le secteur de la Croix-Rouge, en plus de sécuriser les déplacements doux sur la commune.

Monsieur le Maire évoque ici les contacts qu'il a établis avec une société de location de cycles de Brest qui souhaiterait s'installer sur la commune si le projet aboutit.

REFLEXION SUR L'EXTENSION DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion d'information sur l'urbanisme est prévue le vendredi 30 octobre dans le Théâtre Georges Madec afin d'informer les habitants de la nouvelle lecture faite par la DDEA de la loi littoral.

La nouvelle position de la DDEA aura pour conséquence une limitation de l'extension des zones bâties. Dès lors le développement de la commune passe nécessairement par une densification du bourg.

Il présente au Conseil un dossier élaboré par la DDEA sur ce sujet.

Cette extension porterait sur environ 4 hectares en plein centre-bourg, délimité par la rue du stade, la rue Surcouf, l'impasse Jules Ferry et la limite avec Audiérne.

Il s'agit de terrains privés dont les propriétaires semblent, pour la plupart, vendeurs.

Le dossier établi par la DDEA souligne l'exigence d'une forte connotation environnementale dans le cahier des charges du bureau d'étude qui sera choisi pour ce projet. Il ne s'agit pas de greffer artificiellement un écoquartier sans véritable lien avec le reste de la commune, mais tout au contraire d'utiliser ce projet comme exemple pour les futurs aménagements sur l'ensemble du territoire de la commune.

L'objectif étant d'adopter une position générale sur les questions environnementales.

Il s'agirait, si l'étude confirme la pertinence du projet, de construire des petits collectifs économes en espace ainsi que des habitations individuelles et un hameau 3^{ème} âge non médicalisé.

Le projet comprendrait l'aménagement de grands espaces communs et la circulation automobile y serait limitée au strict minimum.

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité de recourir à l'aide de l'Etablissement Public Foncier Régional qui pourrait se porter acquéreur des terrains, constituant ainsi une réserve foncière pour la commune.

Monsieur VELLY rappelle qu'à chaque projet similaire la commune a dû jouer le rôle de moteur.

Monsieur le Maire indique que les outils pour concrétiser le projet existent.

L'objectif est d'arriver à une opération neutre financièrement pour la commune.

Celle-ci pouvant prendre a sa charge tout ou partie de la réalisation du projet ou le céder à des promoteurs privés dans le cadre d'un strict cahier des charges.

Il indique que l'étude préalable est subventionnée à 50 % et souligne qu'il s'agit là de la seule possibilité de développement pour la commune étant donné les restrictions imposées par la loi littoral.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour lancer la démarche de réflexion sur l'extension du bourg, la première étape étant une annonce sur le site de l'AMF et dans la presse locale.

Il informera le conseil des offres reçues, des propositions faites et de leur coût lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité

EXPLOITATION DU THEATRE GEORGES MADEC

L'acquisition d'une Licence III diffuseur de spectacles est nécessaire pour l'exploitation du Théâtre Georges Madec, il s'agit d'une simple demande n'entraînant pas de charge financière pour la commune.

Il précise que l'association a déjà délibéré favorablement pour l'acquisition d'une telle licence et qu'il ne manque plus que l'accord du Conseil pour lancer la démarche.

A cette occasion, Monsieur MEVEL, informe le Conseil que l'association Sons et Spectacles d'Esquibien a obtenu une subvention de 4 000€ du Conseil Général.

LICENCE III DIFFUSEUR DE SPECTACLES

Dans le cadre de l'exploitation du Théâtre Georges Madec, et plus spécialement dans le cadre de l'achat de spectacles « clés en main », l'acquisition d'une licence III diffuseur de spectacles est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la demande d'une licence III au profit de la commune
- Donne mandat à Monsieur Gérard MEVEL pour la signature de tout document concernant cette demande

Approuvé à l'unanimité

HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL

Dans le cadre de la réorganisation de la mairie (Agence Postale Communale, absence de Secrétaire Général), le personnel administratif a effectué des heures supplémentaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour payer ces heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à payer les heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de la mairie dans le cadre de la réorganisation de cette dernière.

Approuvé à l'unanimité

CINEMA EN PLEIN AIR

Monsieur le Maire rappelle que le Comité d'Animation a pris à sa charge l'organisation de la soirée cinéma en plein air et que le coût résiduel s'élève à 500€

Il propose au Conseil de payer cette somme sur le budget communal au titre des fêtes et cérémonies.

Il souligne que cette première opération a vocation à être pérennisée, le président du Comité d'Animation s'est montré favorable à la prise en charge des prochaines éditions, sous réserve de l'accord de son Conseil d'Administration.

DEMANDE DE SUBVENTION

Une demande de subvention est parvenue en mairie.

Il s'agit d'aider à financer le voyage d'un jeune d'Esquibien pratiquant le Wave-ski et qui va disputer le Championnat de France de cette discipline à l'Ile de La Réunion.

Monsieur MAGADUR tient à rappeler que des demandes de subvention pour des voyages d'études ont été refusées précédemment et que l'attribution d'une subvention dans ce cas pourrait provoquer le mécontentement de certains parents.

Monsieur VELLY ajoute qu'il convient de respecter une égalité de traitement pour tout le monde.

Monsieur le Maire propose d'organiser un vote en faveur ou non de l'attribution de cette subvention.

Monsieur VELLY souhaite un vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 7 Contre : 12

La demande de subvention est rejetée.

CONVENTION AVEC CAP ACCUEIL

Dans le cadre de l'animation estivale de la Chapelle Ste-Evette, la commune a eu recours aux services de l'association CAP ACCUEIL.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil afin de signer une convention avec cette association au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la signature de la convention avec l'association CAP ACCUEIL
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de ladite convention

Approuvé à l'unanimité

ECOLE NUMERIQUE RURALE

Monsieur le Maire rappelle le but du projet qui est d'équiper l'école en outils informatiques dans un but pédagogique.

Il tient à souligner la qualité du travail et la réactivité de Madame Nolwenn TIPHAINE qui a permis à la commune d'être sélectionnée pour ce projet par le Ministère de l'Education Nationale.

Les institutrices de l'école sont également très satisfaites de l'aboutissement de la demande.

La subvention de l'Etat pour l'équipement de l'école en matériel informatique s'élève à 80% pour un investissement maximum de 9 000€

CONVENTION ECOLE NUMERIQUE RURALE

Dans le cadre de ce projet, pour lequel la commune a été retenue, il est nécessaire de signer une convention avec l'Inspection Académique du Finistère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la signature de la convention relative à l'Ecole Numérique Rurale avec l'Inspection Académique du Finistère
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature de ladite convention

Approuvé à l'unanimité

CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire, par une délibération du 4 septembre 2009, à embaucher un agent technique par le biais d'un contrat aidé.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver une autre embauche de ce type afin de faire face aux divers travaux sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'embauche d'un agent technique par un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature dudit contrat

Approuvé à l'unanimité

REPLACEMENT DU POSTE SOCLE DE KERMAVIOU

La société INEO RESEAUX OUEST sollicite du Conseil une autorisation d'occupation du domaine public afin de procéder au remplacement du poste socle 160kVA de Kermaviou par un poste de type PSSA d'une puissance de 250kVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder à la société INEO RESEAUX OUEST une autorisation d'occupation du domaine public communal
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à cette autorisation

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Réunion avec les agriculteurs :

Monsieur le maire propose d'organiser début novembre une rencontre entre les élus et les agriculteurs de la commune afin d'échanger avec eux sur les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur activité.

Il lui semble que cette démarche est plus constructive qu'une motion à l'efficacité plus que limitée.

Il lit le projet de courrier qu'il compte leur adresser prochainement.

Le conseil sera informé ultérieurement de la date de cette réunion.



Un compte-rendu des différentes réunions qui se sont récemment tenues est fait aux conseillers :

- SIVOM : Monsieur le Maire tient à souligner l'urgence de la situation, la station d'épuration existante arrivant à saturation.

Il présente les diverses solutions évoquées lors de la dernière réunion.

Il tient également à rappeler que plus on attend, plus les subventions pour ce type de projet diminuent.

Une réunion du SIVOM est prévue le 30 octobre afin d'avancer sur ce dossier

- Espaces naturels : Monsieur René CALVEZ expose que le Conservatoire du Littoral envisage de confier des parcelles situées dans les dunes du Trez à un éleveur de moutons afin d'y laisser paître ses animaux.

La Commission s'est également penchée sur le problème des chemins de randonnées.

En effet, l'entretien de ceux-ci ne semble pas fait équitablement ; Ceux situés sur la commune étant généralement traités en dernier.

Monsieur le Maire insiste sur l'intérêt des sentiers de randonnées pour le développement touristique de la commune et du Cap-Sizun.

Au cours de cette réunion il a indiqué son souhait de voir attribuer des moyens supplémentaires à l'entretien et à la signalisation des sentiers du Cap-Sizun.

Il a également évoqué le souhait de la municipalité de voir remis en état la batterie de canons de Pen An Enez.

- SPANC : Monsieur CALVEZ informe le Conseil que les travaux de vérification des installations sont presque terminés. Il reste à faire Brigneoc'h et Lesnoal.

Des lettres de relance ont été envoyées aux riverains qui ne se sont pas encore manifestés.

Il évoque également l'idée d'engager un technicien au niveau communautaire afin de s'occuper de cette question et de conseiller les riverains.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt-trois heures vingt-cinq